



Section meusienne du

Syndicat National Unitaire des Instituteurs professeurs d'école et p.e.g.c.

7 rue du Dr. Alexis Carrel 55100 VERDUN tél. : 03 29 86 42 87 courriel : snu55@snuipp.fr

Fédération Syndicale Unitaire

CAPD du 12 MAI 2015

Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de circonscription,

La CAPD réunie ce jour va étudier les demandes d'exercice à temps partiel.

La possibilité de travailler à temps partiel, qu'elle soit de droit ou sur autorisation, est un acquis de haute importance pour nos collègues. Le temps partiel est un moyen de concilier vie professionnelle et vie privée dans une profession très chronophage. La majeure partie des demandes est effectuée par des collègues femmes, qui souhaitent pouvoir dégager du temps dans leur semaine pour leur famille. Même si ce n'est pas un élément de progrès, ce fait est à prendre en compte. Par ailleurs, nous voyons également des demandes de collègues plus anciens dans le métier, pour lesquels nous pouvons penser que le temps partiel est un pis-aller, dans un métier où la médecine du travail et de prévention ou bien la mobilité, sont quasi absentes.

L'an passé, vous avez montré une volonté de permettre un grand nombre de temps partiel, vous avez également permis le retour du 80% de droit, sous conditions, abandonné depuis plusieurs années. Cette quotité, très présente dans les autres corps de la fonction publique, est un atout que nous souhaitons voir préservé. Là où d'autres académies ont régressé en refusant un grand nombre de demandes, y compris de droit, vous avez fait le choix de la prise en compte des souhaits des collègues, en accordant toutes les demandes sur autorisation hors 80%. Ce faisant, vous avez utilisé une partie des moyens qu'il vous restait après la carte scolaire et nous avons salué cet effort.

Le SNUipp-FSU souhaite que la Meuse garde cette particularité pour les demandes qui vont être étudiées aujourd'hui et que tous les collègues demandeurs puissent exercer selon la quotité désirée.

Merci de votre attention.